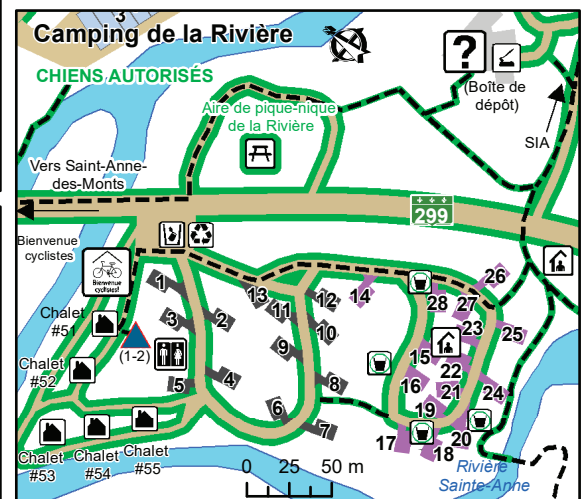
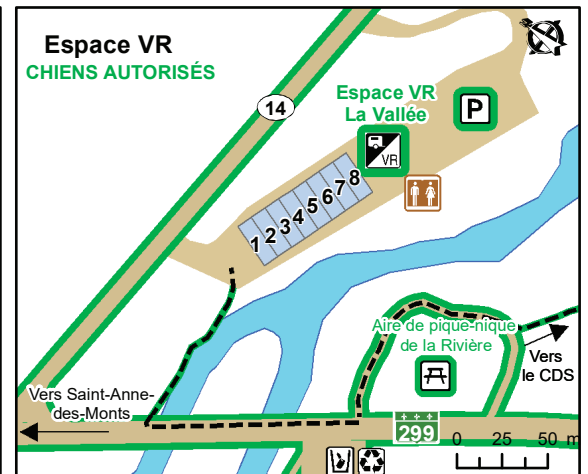
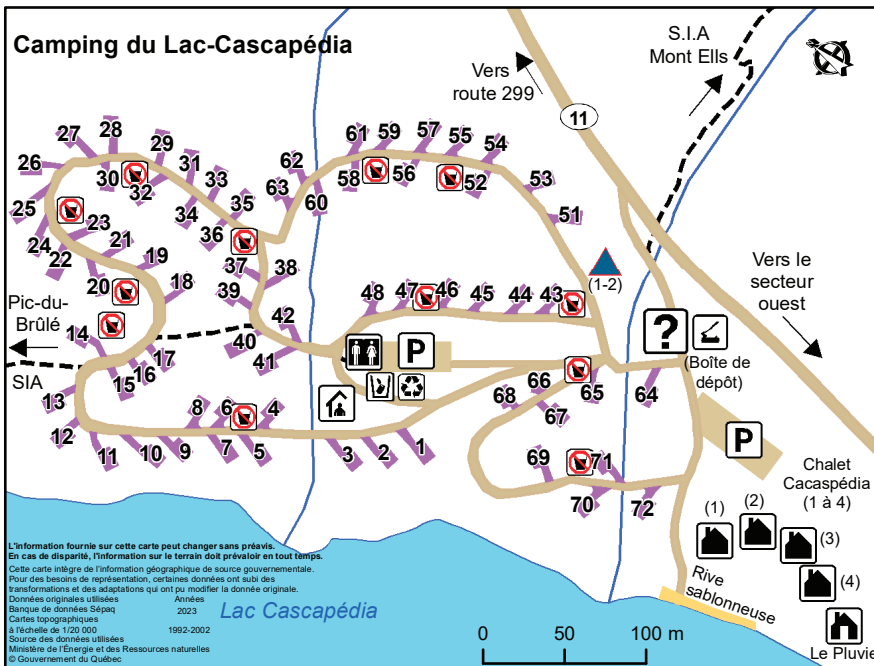
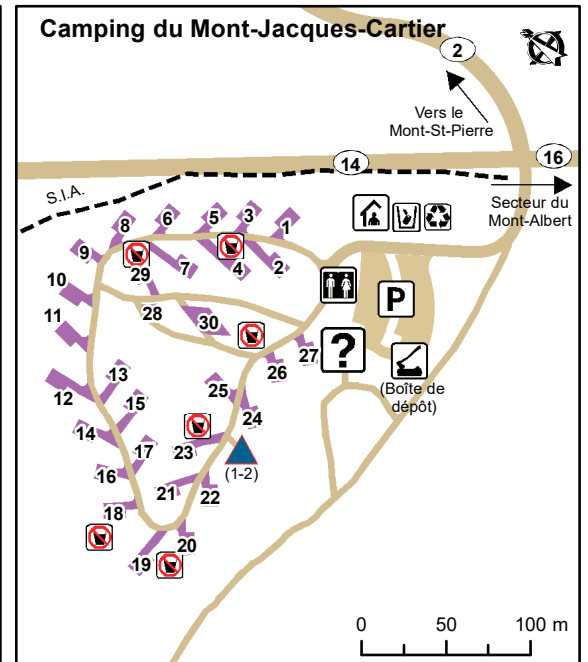
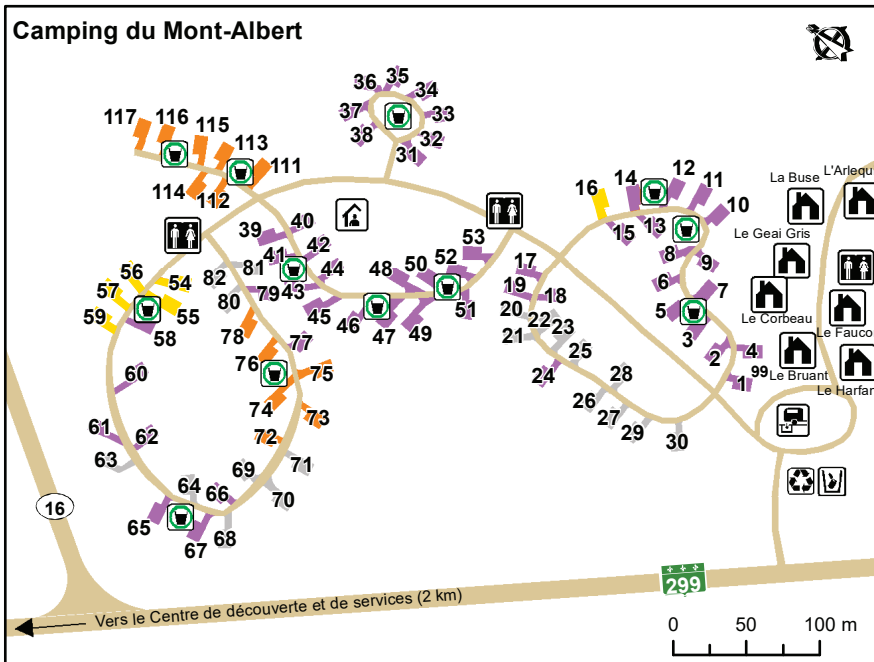


PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

CAMPING 2025



	Accueil / Information		Espace VR		Camping aménagé 1 service (eau)
	Abri à bois		Pique-nique		Camping aménagé 1 service (électricité)
	Abri communautaire		Recyclage		Camping aménagé 2 services
	Bloc sanitaire		Refuge		Camping aménagé sans services
	Chalet		Site de camping SIA		Prêt-à-camper Étoilé
	Dépôt déchets		Stationnement		Espace VR
	Eau potable		Toilette sèche		Rive sablonneuse
	Eau non potable		Vidange de véhicule récréatif		Route
			Sentier		Chien autorisé



Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?
Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!



NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping



Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!



Naturaliste pour curieux

Curieux de nature? Vous avez observé quelque chose qui vous intrigue? Une question vous brûle les lèvres? Le garde-parc naturaliste est là pour ça, dans les campings du parc.

INFORMATION POUR LES CAMPEURS

- **Camping** | Arrivée : 15 h, départ : 14 h. Campement installé avant 22 h.
- **Prêt-à-camper et chalets** | Arrivée : 17 h, départ : 12 h
- Le camping du Lac-Caspédia et le camping du Mont-Jacques-Cartier offrent de l'eau courante non potable. De l'eau potable est en vente sur place.
- Une **station de vidange** et de remplissage est mise à votre disposition à l'entrée du camping du Mont-Albert, et l'eau y est potable.
- Veuillez déposer vos **matières résiduelles** dans les contenants prévus à cette fin. Ne brûlez ou ne déposez aucun déchet dans les ronds de feu.
- Il est possible de vous procurer du **bois** et de la **glace** au centre de découverte et de services ainsi qu'à l'accueil du lac Caspédia et à l'accueil Mont-Jacques-Cartier.
- Si vous désirez écouter de la **musique** à l'extérieur, nous vous demandons d'utiliser des écouteurs.
- **Buanderie** disponible au bloc A du camping du Mont-Albert.
- **Wi-Fi** : Un réseau Wi-Fi public est disponible au centre de découverte et de services, de même qu'aux postes d'accueils du mont Jacques-Cartier et du lac Caspédia.

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture ou produit odorant (incluant les eaux de vaisselle) à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (maximum 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/ animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.